



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
12.10.2011

Date de la convocation des conseillers :
12.10.2011

point de l'ordre du jour no:
08/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 21 octobre 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire adjoint

Absents : Hannen, conseiller, Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

Objet: Acte de vente entre la Ville et les consorts NEU / SCHREIBER

Vu l'acte de vente signé en date du 21 octobre 2011 entre la Ville et M. Marco NEU + Mme. Carine SCHREIBER, aux termes duquel la Ville cède aux consorts NEU / SCHREIBER une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section C d'Esch-Sud au lieu-dit « Burgronn », sous le n°1481/5003 d'une contenance de 1 ca ;

Considérant que cette vente se fait pour le prix de € 650,00.- et dans le but de régulariser l'alignement dans la rue « Burgronn » ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,


a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte de vente précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 21.10.2011
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal, 

Le bourgmestre, 